

I. RÉSUMÉ DU PROJET

Titre du projet : Vers un État providence à + 4 degrés ? Repenser la protection sociale à l'aune des catastrophes environnementales

Durée (24 mois maximum. Une durée supérieure, en particulier dans le cas d'une recherche participative, devra être justifiée) : 24 mois

Noms des responsables scientifiques :

Anne-Laure Beaussier, chargée de recherche CNRS

Tom Chevalier, chargé de recherche CNRS

Laboratoire responsable de la recherche : Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP) de Sciences Po

RÉSUMÉ : contexte, objectifs, hypothèses, méthodologie, calendrier de la recherche, résultats attendus (1200 signes maximum).

Dans un contexte de crise climatique toujours plus prononcée, comment s'adapte l'État social ? Croisant notamment analyse comparée des politiques sociales et sociologie des risques et des catastrophes climatiques, ce projet s'intéresse aux dispositifs de protection contre risques sociaux associés aux aléas environnementaux liés au changement climatique. Il pose la question suivante : **comment caractériser et expliquer les différents types de politiques mises en place en Europe pour protéger les populations contre les aléas environnementaux ?** Il vise à étudier les dispositifs de protection existants dans les pays Européens face aux risques de sécheresse, inondation, érosion côtière et vague de chaleur, et leur adaptation face à la crise climatique. À partir d'une approche par méthodes mixtes, Il propose d'une part une cartographie des politiques de protection contre les risques sociaux produits par les aléas climatiques dans l'UE (+R.U) en construisant une base de données comparée inédite ; et d'autre part une enquête par études de cas comparés (France, Royaume-Uni, Espagne et Pays Bas) qui rendra compte des modalités de l'adaptation des dispositifs de protection contre les risques sociaux liés au changement climatique, de ses acteurs, des options discutées et des institutions qui participent de ces processus depuis le début des années 2000.

Décrire de manière synthétique (10 lignes maximum) l'articulation entre la problématique du projet et la thématique de l'appel à recherche

Ce projet de recherche propose d'interroger les formes de protection face aux risques sociaux liés spécifiquement aux aléas climatiques en Europe. En effet, le réchauffement climatique et les perturbations environnementales qui en découlent vont accroître leur fréquence et intensité, faisant de la question de la protection face à ces risques un enjeu majeur et pour l'instant insuffisamment discuté de façon systématique par les travaux sur les politiques sociales. Cette prise en charge existe déjà à bien des égards, mais souvent hors du champ défini sectoriellement de la protection sociale, notamment dans les politiques de gestion des risques et de réponse aux catastrophes. Nous faisons l'hypothèse que le changement climatique amène à développer et transformer ces politiques, ce qui amène à se demander comment les catastrophes environnementales sont prises en charge par les États-providence, de quelle façon, avec quels acteurs, et pour quelles raisons. C'est pourquoi il s'inscrit dans l'axe 1 du présent appel à projets de recherche.

Préciser dans quel(s) axe(s) s'inscrit votre projet :

- Axe 1 : Nouvelles menaces et nouveaux besoins : quels renouvellements de la protection sociale/des protections ?
 Axe 2 : Modes de vie et enjeux d'échelle face à l'urgence écologique
 Axe 3 : Enjeux environnementaux et inégalités sociales : la justice sociale au cœur de la transition

Mentionner s'il s'agit d'un projet de thèse : oui non

II. PROJET DE RECHERCHE

Projet : Vers un État providence à + 4 degrés ? Repenser la protection sociale à l'aune des catastrophes environnementales

1. Contexte de la recherche et état des connaissances

1.1. L'enjeu émergent de la construction d'une protection sociale contre les aléas climatiques

Que signifie pour l'État de protéger les populations à l'heure du changement climatique ? La dernière version du rapport Groupe d'Experts International sur l'Évolution du Climat (GIEC) fait état d'une "augmentation inévitable des multiples aléas climatiques" et de "risques multiples pour les écosystèmes et les humains", quels que soient les efforts entrepris pour réduire les émissions de dioxyde de carbone (GIEC 2022).

La construction d'une protection sociale contre les risques climatiques apparaît donc aujourd'hui comme un enjeu émergent à la fois sur la scène politique et dans les débats académiques. Dans le monde académique, si les recherches sur les États providence ont longtemps laissé de côté les questions environnementales, les notions de politiques « éco-sociales », « sociales et écologiques » (Chancel 2021), d'État-providence "vert", ou de « social-écologie » (Laurent 2011) suscitent aujourd'hui un intérêt grandissant.

Des travaux pionniers (notamment Meadowcroft 2005, Laurent & Pochet 2015, Duit & Meadowcroft 2016, Gough 2016) ont lancé la réflexion sur les transitions justes, les questions de justice environnementale et sociale, et sur la question des limites planétaires et de leurs conséquences sur le bien-être et les politiques des États-providence (Bailey 2015, Gough 2021). Des travaux récents ont mis en avant notamment les coûts sociaux et politiques des politiques publiques environnementales (Duit et al. 2016 ; Gough, 2016). D'autres recherches ont commencé à discuter et comparer la forme prise par les politiques éco-sociales dans différents pays (Mandelli 2022, Zimmerman & Graziano 2020) et se sont demandées quels types de politiques sont à même de prendre en compte à la fois les questions sociales et l'impératif de lutter contre le changement climatique (Koch & Fritz 2014, Garcia et al. 2022).

Mais cette littérature souffre de plusieurs limites à ce jour, que nous cherchons à combler dans ce projet : une absence de prise en compte des aléas climatiques et des catastrophes, un manque d'analyses empiriques sur les dispositifs concrets pour protéger les populations et gérer les risques sociaux associés à la transition climatique, et un oubli des variables politiques sous-jacentes présidant à leur mise en place.

1.2. Les aléas climatiques : un objet peu traité par la littérature sur les politiques sociales

La question de la prise en charge des risques sociaux générés par les **aléas environnementaux liés au changement climatique (ci-après aléas climatiques)** – compris comme des aléas météorologiques, hydrologiques et climatologiques conduisant à des sécheresses, des incendies de forêt, des températures extrêmes, des inondations, des tempêtes, des glissements de terrain – reste peu discutée par les travaux sur les politiques sociales (Hirvilammi et al. 2023; Johansson, Khan, Hildingsson 2016); la grande majorité des recherches sur l'«*eco-welfare state*» porte plutôt sur la participation des politiques sociales aux objectifs d'atténuation du changement climatique. Les catastrophes environnementales (comme les sécheresses ou les inondations) demeurent trop souvent un point aveugle des analyses sur les risques sociaux. Le fait que la prise en charge et la réponse aux catastrophes environnementales aient pourtant depuis longtemps participé à l'émergence de formes de protection sociale est généralement ignoré dans les travaux classiques sur l'État-providence (Elliott 2021 ; Landis Dauber 2012 ; Bandopadhyay 2022 ; Collier & Lakoff 2021 ; Cabane 2023).

Pour approfondir ces enjeux, ce projet de recherche propose d'interroger les formes de protection face aux risques sociaux liés spécifiquement aux aléas climatiques en Europe. En effet, le réchauffement climatique et les perturbations environnementales qui en découlent vont accroître leur fréquence et intensité, faisant de la question de la protection face à ces risques un enjeu majeur et pour l'instant insuffisamment discuté de façon systématique. Cette prise en charge existe déjà à bien des égards, notamment dans les politiques de gestion des risques et de réponse aux catastrophes (Cabane 2023 ; Giry 2023). Mais on peut faire l'hypothèse que le changement climatique amène à développer et transformer ces politiques, ce qui conduit à se demander comment les catastrophes environnementales sont prises en charge par les États-providence.

Des travaux récents, s'inscrivant dans les études sur le développement et la gestion des catastrophes, établissent certes un lien explicite entre protection sociale et adaptation au changement climatique, considérant la protection sociale comme un outil d'adaptation important, dont les instruments doivent jouer un rôle substantiel dans la réduction de la vulnérabilité des populations aux catastrophes naturelles et événements climatiques extrêmes (Aleksandrova & Costella 2021 ; Kuriakose et al. 2013 ; Ulrichs Slater & Costella 2019, Laurent 2011) et dans la réduction des inégalités structurelles qui les renforcent (Cecchini 2014 ; Chancel 2021 ; Eriksen et al., 2021 ; Karim et Noy 2016). Mais ces travaux adoptent pour nombre d'entre eux une perspective soit microscopique et qualitative -- limitée à des zones géographiques spécifiques ou à des risques ou mécanismes de vulnérabilité particuliers--, soit au contraire une perspective très macroscopique, assez normative et relativement peu attentive aux logiques politiques, institutionnelles et historiques accompagnant le développement et les réformes des politiques sociales.

Ils n'intègrent pas réellement de réflexion en termes de régimes de protection sociale ou de familles d'États-providence. De même, peu de choses sont dites sur les enjeux politiques (« *politics* ») entourant le développement de la protection sociale contre les risques environnementaux, sur l'acceptabilité, la légitimité et la faisabilité des instruments politiques discutés. De l'autre côté, les travaux s'inscrivant dans l'analyse comparée des politiques sociales et des États providence peinent à conceptualiser les risques environnementaux dans le cadre de l'État-providence, car ils restent à côté de son périmètre traditionnel, étant situés en dehors du

lien « travail-bien-être » (*work-welfare*) qui caractérisait les risques sociaux plus traditionnels (Johansson et al 2016, Hirvilammi et al. 2023).

Alors que la question environnementale devient de plus en plus une question sociale, l'objectif principal de ce projet est de penser la protection contre les risques sociaux associés aux aléas climatiques, en procédant à une analyse comparée des politiques publiques existantes et de leur évolution face au changement climatique. Il s'inscrit dans l'axe 1 du présent appel à projets de recherche « *Nouvelles menaces et nouveaux besoins : quels renouvellements de la protection sociale / des protections* ».

Il s'agit pour nous aujourd'hui de poser les premiers jalons d'un programme de recherche ambitieux, que nous souhaitons mener sur la base de l'analyse exploratoire décrite plus bas. Cette ambition est portée par une équipe pluridisciplinaire composée de politistes spécialistes de la protection sociale en perspective comparée (Tom Chevalier, Bruno Palier), des politiques de régulation des risques et des politiques de santé (Anne-Laure Beaussier), de sociologues de l'environnement et de l'action publique (Benoit Giry) et de sociologues des risques et des crises (Lydie Cabane). Nous projetons de capitaliser sur le financement éventuel de la DREES pour ensuite déposer un projet de recherche européen ou une ANR collaborative.

2. Questions de recherche, objectifs et hypothèses

L'originalité de ce projet tient à ce qu'il aborde la question de la protection contre les risques sociaux associés aux aléas environnementaux du point de vue de l'analyse comparée des politiques sociales et des études sur les États providence, tout en construisant des ponts avec les travaux sur les risques et les catastrophes environnementales. Il fait le pari qu'un croisement de leurs apports permettra d'apporter une contribution significative à l'analyse de ces "nouveaux risques" à l'intersection des questions climatique et sociale.

C'est pourquoi ce projet s'articule autour d'une question de recherche principale, qui est structurante dans les travaux comparés sur les États providences et les régimes de protection sociale, mais qui constitue pour l'heure un point aveugle des travaux sur l'analyse des politiques de protection environnementale, à savoir: **comment caractériser et expliquer des variations des politiques mises en place en Europe pour protéger les populations contre les risques sociaux liés aux aléas climatiques aggravés par la crise environnementale ?**

2.1. Protéger face aux risques sociaux associés au changement climatique : quels acteurs et modalités d'intervention en Europe ?

Il s'agit dans un premier temps de « caractériser » les politiques publiques considérées. Historiquement, la survenue de « risques sociaux » dus à la révolution industrielle a présidé à la mise en place des systèmes de protection sociale, permettant la socialisation de ces risques, notamment via la mise en place et la généralisation des assurances sociales, particulièrement dans les régimes Bismarckiens d'État-providence comme la France (Castel 1995). Dans cette perspective, chaque politique sociale (les « branches » de la sécurité sociale) s'est vue adresser un risque spécifique : le risque « vieillesse », le risque « maladie » etc. Autrement dit, à chaque risque social sa politique sociale.

Depuis les années 1970 et la transition vers une économie « post-industrielle », de « nouveaux risques sociaux » (« *new social risks* » - NSR) sont apparus (Bonoli 2005), posant question sur les modalités de prise en charge par la protection sociale. Pour traiter de ces NSR, la littérature est partie de la conceptualisation et de l'identification de ces risques pour ensuite, dans un deuxième temps, apprécier toutes les politiques publiques pertinentes pour les gérer, permettant de ne pas être prisonnier d'œillères prédéfinies sectoriellement en termes de prise en charge (ex : ne regarder que les « politiques de jeunesse » pour analyser les politiques concernant les jeunes (Chevalier 2018), ou oublier l'importance du secteur éducatif pour la conciliation vie familiale/vie professionnelle pour les femmes (Morgan 2006)).

Ici nous partons donc des risques sociaux -- compris comme les conséquences sur les populations en termes de bien-être et de niveaux de vie -- liés aux aléas climatiques produits par la transition environnementale, pour remonter aux et analyser les politiques publiques mises en place pour les prendre en charge. Il ne s'agit donc pas de se limiter aux dispositifs publics de réparation ou d'assurance sociale qui caractérisent la protection sociale classique, mais d'analyser les formes de protection existantes : publiques, privés, *ex-ante* et *ex-post*, nationales ou locales, touchant à la fois à des objectifs de réparation des dommages humains et matériels liés à la survenue d'évènements climatiques ou hydrologiques extrêmes, et à des objectifs d'adaptation et de réduction des risques et des vulnérabilités à ces aléas. Notre approche induit de laisser de côté les politiques dites « d'atténuation » (dont l'objectif principal est de réduire les émissions de gaz à effet de serre), et de nous concentrer sur les politiques de « réparation » (assurances publique et semi-publique, dispositifs de réduction de l'impact des catastrophes et événements climatiques extrêmes, dispositifs de soutien et d'accompagnement aux victimes, de soutien à la production économique), sur les politiques « d'adaptation » (visant à prévenir en amont la survenue de ces risques), et sur les politiques de gestion de l'urgence (EPRS 2022, GIEC 2022). Cette entrée par les dispositifs de protection permet donc de questionner les frontières des États-providence, de poser la question de leur reformulation au vu du changement climatique, des instruments pouvant être conceptualisés dans le périmètre de la protection sociale ou non.

Afin de répondre à ces interrogations, nous proposons d'**analyser et de répertorier les différents dispositifs existant en Europe et constituant des formes de protection contre les risques sociaux associés aux aléas climatiques.**

Objectifs scientifiques et résultats attendus :

1. Cartographier la variété des dispositifs de prise en charge des risques sociaux liés aux catastrophes environnementales en Europe
2. Proposer une nouvelle typologie de régimes de protection face à ces risques pour rendre compte des trajectoires différenciées
3. Comparer et analyser les interactions entre régimes de protection contre les risques sociaux liés aux aléas climatiques et régimes de protection sociale
4. Mettre en avant les mécanismes sociaux, économiques, politiques et institutionnels expliquant la diversité des formes de prise en charge de ces risques en Europe

2.2. Hypothèses de recherche expliquant la diversité des dispositifs de prise en charge des risques

il s'agit dans un deuxième temps d' « expliquer » la diversité des politiques publiques. Les travaux comparés sur le développement des États-providence apportent plusieurs pistes de réponse, qui serviront de base à la construction de nos hypothèses comparées.

La première hypothèse est fonctionnaliste : Flora (1986) pour les risques traditionnels, puis Bonoli (2005) pour les nouveaux risques sociaux, avaient montré dans quelle mesure **la mise en place des politiques sociales dépend en partie de l'ampleur des risques sociaux dans la société**. Par exemple, plus un pays serait touché par les inondations, plus il aurait mis en place une socialisation des risques sociaux qui y sont attachés, par exemple en développant les assurances publiques. Plus généralement, on peut faire l'hypothèse que la problématisation et la visibilisation du changement climatique comme résultant d'intervention humaine amènent à repositionner les différentes formes d'intervention face aux aléas climatiques historiquement marginaux comme question centrale pour la protection sociale.

La deuxième hypothèse est institutionnaliste et consiste à affirmer que ces régimes de gestion des risques sociaux liés aux aléas climatiques reflètent les « régimes d'État-providence » d'Esping-Andersen (1990). Chaque régime d'État-providence comporte un équilibre spécifique entre les politiques sociales et les différentes sources du *welfare* (le marché pour le régime libéral, la famille pour le régime conservateur-corporatiste, et l'État pour le régime social-démocrate) qui ne sont pas aussi facilement annulé par l'occurrence des catastrophes : les organisations et les institutions déjà en place entraînent une inertie des systèmes de protection sociale, qui évoluent lentement et selon des voies compatibles avec leurs structures antérieures. De même, on peut faire l'hypothèse que le régime libéral donne plus d'importance à la gestion de l'urgence du fait de la place minimal de l'État, le régime conservateur-corporatiste aux politiques de réparation de par la focalisation sur la sécurisation du revenu, et le régime social-démocrate aux politiques de prévention en raison du développement des interventions sociales *ex ante* visant à réduire la probabilité de survenue du risque (par exemple via les politiques d' « investissement social », voir Morel, Palier et Palme 2012).

La troisième hypothèse renvoie davantage à une logique économique dans la mesure où elle pose que ce sont les contraintes financières et les secteurs dominants dans l'économie, les régimes de croissance (Hassel et Palier 2021), les formes de coordination de l'économie (Hall et Soskice 2001) et les groupes d'intérêt économiques (syndicats et employeurs) qui jouent un rôle dans le profil des politiques adoptées. L'adaptation de la protection sociale se réalise alors moins selon son régime d'État-providence ou la nature des aléas auxquels elle est confrontée que selon les contraintes économiques et les rapports de pouvoirs qui structurent les circuits de production des richesses nationales.

La quatrième hypothèse enfin renvoie à une logique davantage partisane, en plaçant au cœur de l'analyse les partis politiques au gouvernement. Les partis politiques de droite ou libéraux, en plaçant au cœur de leurs programmes les mécanismes de marché au détriment de la protection sociale, pourraient promouvoir une plus faible socialisation des risques, accompagnée de subventions aux assurances privées et d'indemnisation *ad hoc* dans le cadre de la gestion de l'urgence. Les partis de gauche traditionnelle (partis sociaux-démocrates notamment), en raison de la composition de leur électorat constitué principalement désormais des classes moyennes urbaines diplômées (Piketty 2019), privilégieraient plutôt les dispositifs de prévention tout en défendant une socialisation moyenne du risque. Enfin, les partis écologistes,

en allant structurellement plus loin en matière de prise au sérieux des risques dus au changement climatique tout en étant davantage en faveur de la redistribution et de la socialisation que les partis de centre-gauche (Abou-Chadi et Hix 2021), proposeraient une socialisation maximale des risques ainsi qu'une mise en avant des politiques de réparation, en plus de la gestion de l'urgence et de la prévention.

3. Une approche par méthodes mixtes

Afin d'éprouver ces hypothèses, ce projet propose de décrire et d'évaluer les liens entre les aléas climatiques, les risques sociaux qui leur sont associés et les formes de protection qui les prennent en charge en Europe. **Il s'appuie sur une démarche de méthodologie mixte, associant des approches qualitatives et quantitatives dans une logique de « complémentarité »** (Aguilera et Chevalier 2021) et se décline en deux dimensions principales : (3.1) une entrée synchronique visant à la constitution d'une base de données comparée inédite et (3.2) une enquête diachronique par études de cas comparés. Ces différents axes méthodologiques ont vocation à être mis en place de façon "concomitante" puisqu'ils visent des objectifs complémentaires. L'avantage d'avancer ainsi est aussi de pouvoir faire évoluer et d'ajuster chacun des axes de façon itérative.

3.1. Sélection des cas : inondations, érosion côtière, vagues de chaleur et sécheresse

Ce projet se focalise sur les aléas ayant un lien direct avec le changement climatique, en laissant de côté les événements géophysiques. Du fait du format de l'appel à projets et de la nature exploratoire des sujets que nous abordons, **nous avons fait le choix de nous concentrer sur quatre aléas climatiques : les inondations, l'érosion côtière, les vagues de chaleur et la sécheresse**, qui sont les aléas les plus importants en termes d'occurrence, de sévérité et d'impact économique et sanitaire (EM-DAT 2023). Ils renvoient également à des risques de nature différente selon que l'aléa soit soudain (inondations, vagues de chaleur) ou plus graduel et s'étende sur une période de temps relativement longue (sécheresse, érosion côtière).

Les risques sociaux associés aux catastrophes soudaines (*rapid onset disasters*) telles que les inondations ou les vagues de chaleur, comprennent de nombreux risques économiques ainsi que des risques sanitaires survenant immédiatement après une catastrophe (coups de chaleur, blessures, maladies infectieuses, états de choc) ou sur le plus long terme (maladies chroniques respiratoires par exemple). Les risques associés aux catastrophes plus graduelles (*slow onset disasters*), d'un autre côté, bien que moins visibles, n'en sont pas moins très importants (Climate Commission 2018). Le tableau 1 présente, de façon exploratoire, les différents types de risques sociaux associés aux quatre aléas environnementaux retenus. La réalisation du projet de recherche permettra d'affiner cette première ébauche, en précisant également quels groupes sociaux sont à risque et quels sont les mécanismes sociaux aggravant les formes d'insécurité engendrées par ces risques.

Tableau 1 : Aléas climatiques examinés et types de risques sociaux associés

TYPE D'ALÉA	TYPE DE RISQUE (exemples)
INONDATIONS, SUBMERSION MARINE TEMPÊTES	<p>Sanitaire Blessures, Malnutrition État de choc, isolement Pollution et contamination (polluants, chimiques, débris, eaux usées) Maladies infectieuses (Hépatite A, choléra, dengue, paludisme, zoonoses)</p> <hr/> <p>Économique Dommages aux infrastructures Dommages aux propriétés individuelles Dommages aux activités économiques (destruction des locaux, rupture des chaînes d'approvisionnement) Chômage forcé, perte d'emploi</p>
VAGUES DE CHALEUR, CANICULE	<p>Santé Mortalité (coups de chaleur) Œdème, syncope, crampes, épuisement Maladie chronique (respiratoires) Malnutrition / déshydratation Santé mentale</p> <hr/> <p>Économique Baisse de la productivité (risque professionnel) Baisse des rendements agricoles Dommages aux infrastructures publiques Coûts médicaux accrus / surcharge pour le système de santé Changements de modes de vie (tourisme, loisirs)</p>
SÉCHERESSE	<p>Santé Maladies respiratoires Maladies à transmission vectorielle (type moustiques, norovirus liés à la contamination des réserves d'eau) Santé mentale</p> <hr/> <p>Économique <u>Risques sur les entreprises</u> (secteurs impactés): agriculture, élevage, agro-alimentaire, sylviculture, exploitation minière, Industries fortement dépendantes de l'eau (manufacturières, transformation comme pharmaceutique, textile, soins de santé, tourisme) production d'électricité (hydroélectrique, thermique, nucléaire)</p> <p><u>Dommages aux propriétés</u>: retrait-gonflement des argiles (En France, 10,4 millions de maisons individuelles recensées comme très à risque (ministère de la transition écologique).</p>
EROSION CÔTIÈRE	<p>Santé Santé mentale Effets liés à la paupérisation</p> <hr/> <p>Économique Dommages aux infrastructures Dommages aux propriétés individuelles (propriétaires et locataires) Dommages plus macro-économiques sur le marché de l'immobilier en zone côtière dense Perte de valeur des biens immobiliers, paupérisation</p>

Ces risques sociaux sont, à l'heure actuelle, couverts de façon partielle et hétérogène en Europe. Moins de la moitié des dommages liés aux catastrophes sont aujourd'hui assurés (Swiss Re 2022). Seulement une partie des risques est prise en charge, et la question des catastrophes graduelles reste peu abordée par les politiques. Différentes modalités de protection coexistent, associant compensation privée, publiques, prévention, réassurance publique, fonds publics d'urgence après une catastrophe. Ce projet de recherche entend cartographier les différentes formes de protection existantes en Europe contre les risques sociaux associés aux quatre aléas sélectionnés, afin de réfléchir à leurs relations avec les formes existantes de protection sociale et leur adaptation dans le contexte du changement climatique.

3.2. Une cartographie des différentes formes de protection contre les sociaux associés aux aléas environnementaux : construire une base de données comparée inédite pour identifier les régimes de protection contre les risques sociaux associés aux aléas environnementaux

L'objectif est ici de **construire une base de données comparée inédite sur les différentes formes de protection contre les aléas environnementaux considérés**, sur le modèle de ce qui se fait en politique comparée sur les régimes de protection sociale (voir la "Social Policy Indicators" - ou SPIN - database) ou sur les services publics en général comme les systèmes éducatifs (Ansell et Lindvall 2020). Cette base de données sera le produit d'un relevé systématique, pour les 27 pays de l'Union européenne (et le Royaume-Uni), des propriétés des dispositifs de protection face aux aléas et de socialisation des risques (types d'instruments identifiés, bénéficiaires, financeurs et des modes de financement, structure des instances de gouvernance des organisations, acteurs impliqués, forme et degré de politisation, etc.), selon les dimensions pertinentes de catégorisation que nous élaborerons dans les premiers mois du projet de recherche. Nous utiliserons pour ce faire de la littérature grise sur le sujet, de la littérature secondaire, ainsi que des questionnaires à des experts éventuellement si besoin.

Cette base de données sera ensuite soumise à un traitement quantitatif mené en trois temps :

1. Dans un premier temps, il s'agira d'explorer quantitativement les cas étudiés par la recherche qualitative (cf 3.3) afin de l'orienter ou de corroborer certains de ses résultats, selon le principe de "complémentarité" des approches (Aguilera et Chevalier, 2021) ;
2. Dans un deuxième temps, dans une perspective comparative, il s'agira, grâce à des instruments de classification, de faire émerger une typologie des différents modes d'adaptation de l'État providence aux aléas climatiques. L'analyse quantitative permettra, ainsi, de généraliser et compléter nos résultats afin de replacer nos cas dans l'ensemble des pays analysés.
3. Enfin, au-delà de ces instruments de statistiques descriptives et de classification, nos investigations pourront également mobiliser des méthodes d'inférence causale permettant de démêler l'écheveau complexe des relations entre les aléas, les risques sociaux et les variables politiques. Il s'agira ainsi de circonscrire et d'expliquer la diversité des modes d'adaptation des politiques sociales aux aléas climatiques, en arbitrant entre nos différentes hypothèses présentées en 1.1.2. Pour ce faire, nous pourrions croiser les données produites pour nos soins avec celles disponibles issues d'organisations internationales et institutions de recherche et portant tant sur les propriétés socio-économiques et politiques des états (OCDE, Banque mondiale, sources nationales) que sur les risques sociaux qu'ils assurent et les aléas qui les frappent (OMS, Global Flood Database, Global Drought Observatory, etc.).

A côté de ce travail de cartographie et de typologie, dont la logique est synchronique, un second volet de la recherche, constitué par une enquête qualitative par études de cas comparés adoptera une approche complémentaire diachronique, d'orientation longitudinale et dynamique.

3.3. Une enquête qualitative exploratoire par étude de cas comparés : comprendre la manière dont le changement climatique bouleverse les politiques existantes en France, au Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Espagne.

Ce second volet de la recherche, plus qualitatif, tracera les **processus de réforme** (Palier 2018) des politiques de protection contre les aléas environnementaux du début des années 2000 à aujourd'hui dans quatre pays européens : la **France, les Pays-Bas, le Royaume Uni et l'Espagne** (Tableau 2). Il analysera et comparera les enjeux nationaux, les programmes de réforme, les acteurs, les institutions, impliqués dans les réformes des politiques de protection contre les risques sociaux liés aux aléas climatiques. Il s'agira de réfléchir à la manière dont le changement climatique impacte – et éventuellement remet en cause – les dispositifs existants de protection contre les risques. Son objectif, dans le dispositif d'enquête, est d'analyser de façon dynamique des modalités spécifiques de prise en charge des risques sociaux (et leur réforme) associés aux quatre aléas climatiques considérés. Il s'agira de comprendre comment les risques sociaux associés au changement climatique sont pris en charge par des dispositifs de réparation et d'adaptation, d'expliquer le choix des instruments et comment l'augmentation de la sévérité et de la fréquence de ces aléas du fait du changement climatique affecte ces politiques. Ce volet de la recherche appuiera de façon itérative la construction de la base de données évoquée en 3.2 en identifiant différentes modalités d'action publique, les processus politiques, sociaux et les logiques institutionnelles qui participent à la construction et à la réforme des politiques de protection contre les risques liés au changement climatique, et réciproquement sera guidé par les différentes dimensions et premiers résultats issus de la base de données.

Le choix des cas est fondé sur une approche comparative nominale par cas divergents (Gerring 2006), et comprend quatre pays européens appartenant à la fois à **différents régimes d'États-providence** et **exposés différemment aux aléas climatiques**. Cette approche permettra également de discuter les quatre hypothèses évoquées plus haut en adoptant une démarche temporelle plus dynamique en s'interrogeant sur les processus et les mécanismes causaux à l'œuvre.

Pour chaque pays, la recherche sera organisée de la manière suivante :

- 1) Une revue de la littérature (grise et académique) portant sur la manière dont ces risques sont abordés, et sur les enjeux et discussions autour de leur couverture et de leur gestion (prévention, réparation et gestion de l'urgence) ;
- 2) Le travail sur la base de donnée aidera à identifier les politiques et institutions pertinents ;
- 3) Puis une série d'entretiens semi-directifs exploratoires seront menés, en présentiel et/ou en distanciel, avec les principaux acteurs de la gestion de ces risques, dans et hors de l'état (environ 10 par pays) et retranscrits.

Les entretiens seront partagés au sein de l'équipe et l'analyse des cas sera menée en parallèle de l'analyse de la base de données.

Tableau 2 : descriptif des pays envisagés pour les cas d'étude comparés

<p>La France, associée au régime bismarckien de protection sociale, présente une diversité géographique importante, entraînant l'exposition aux quatre aléas que nous étudions. Elle apparaît particulièrement touchée par ces aléas environnementaux, et a été plusieurs fois classée parmi les pays du monde très vulnérables aux risques climatiques (Laurent 2021, Sénat 2022). Elle a développé des dispositifs de réparation collectifs et solidaires au travers le dispositif de protection CATNAT créé en 1983 et faisant actuellement l'objet de propositions de réforme, et au travers des modalités d'assurance contre les calamités agricoles (réformé en 2022).</p>
<p>Les Pays-Bas, associés parfois au régime social-démocrate de la protection sociale (Esping Andersen 1990), sont très exposés aux inondations et à l'érosion côtière. Les risques de sécheresse et de vagues de chaleur sont relativement nouveaux et encore mal pris en charge. Près d'un tiers du pays est en dessous du niveau de la mer, 60% du territoire et deux tiers de l'activité économique se situent en zone inondable (submersion marine et crue de rivière) (Caisse des Dépôts 2023). En dépit d'une exposition très forte, les dispositifs d'assurance et de réparation restent peu développés, privés et volontaires, avec une couverture limitée de la population (OECD 2021). Toutefois, les Pays-Bas ont beaucoup investi dans la réduction du risque, en particulier lié aux inondations, au travers des infrastructures protectrices telles que les digues, barrages, et vannes.</p>
<p>L'Espagne, associée au registre méditerranéen de la protection sociale, a pour particularité d'être fortement exposée aux sécheresses et vagues de chaleur, ainsi qu'aux inondations, tempêtes et phénomènes d'érosion côtière, menant à des risques de désertification des sols, de baisse des rendements agricoles, d'impacts forts sur l'industrie et le secteur énergétique (Ministerio para la Transición Ecológica 2021). Le régime de protection des catastrophes est articulé autour de dispositifs de réparation socialisés au sein du <i>Consortio de Compensación de Seguro</i> (Sénat 2017). L'augmentation des risques liés au changement climatique et leur fréquence accrue remettent en question les politiques actuelles, qui se fondent sur des risques dits 'extraordinaires' et des catastrophes de gravité exceptionnelle, prenant moins bien en charge les risques plus graduels (slow onset).</p>
<p>Le Royaume Uni, pays appartenant registre libéral de la protection sociale, confronté au risque d'érosion côtière et d'inondations, et depuis récemment aux vagues de chaleur et à la sécheresse, a développé un régime de protection contre les aléas environnementaux caractérisé par une répartition publique privée entre réparation et prévention des inondations, l'Etat prenant en charge l'investissement dans les infrastructures protectrices (pour rendre le risque assurable), les assurances privées prenant en charge la réparation. L'augmentation de la sévérité, de la fréquence et de l'exposition aux inondations, conjuguées à des politiques d'austérité réduisant les investissements dans les ouvrages protecteurs, ont remis en cause cette distribution des responsabilités et mené à la création d'un régime de réassurance publique (Flood Re) en 2016.</p>

4. Organisation, déroulement du projet et rendus proposés

Coordination du projet :

La coordination du projet sera assurée par Anne-Laure Beaussier et Tom Chevalier, et la gestion par le LIEPP à Sciences Po.

Répartition des activités de recherche :

Outre les quatre membres de l'équipe de recherche initiale, nous recruterons un ingénieur de recherche pour un an, ainsi que de deux assistants de recherche (stagiaires de recherche).

TÂCHES	RÉFÉRENTS
t1: Cartographie des instruments, construction de la base des données et traitement statistique	Tom Chevalier, Anne-Laure Beaussier, Benoit Giry, Bruno Palier + ingénieur de recherche + assistants de recherche
t2: Recherche qualitative et conduite des quatre études de cas	Anne-Laure Beaussier, Lydie Cabane, Tom Chevalier, Benoit Giry + ingénieur de recherche

Activités de recherche transversales :

En plus des activités de recherche (collecte et analyse de données, revue de la littérature), nous prévoyons d'organiser une réunion tous les trois mois (une fois en présentiel et trois fois en distanciel) pour faire le point sur les avancées.

Afin de valoriser cette recherche, nous organiserons :

- **Un workshop “recherche”** afin d'inscrire le projet dans la communauté académique, dans les réseaux de recherche internationaux et préparer les publications : Anne-Laure Beaussier et Bruno Palier
- **Un workshop “expertise”** avec des acteurs des différentes politiques analysées dans le projet (assurances, protection sociale, ministères de l'environnement, sécurité civile, etc.) afin d'obtenir des retours et engager une réflexion autour des contours de la protection face aux risques sociaux liés aux aléas climatiques : Tom Chevalier et Bruno Palier

Rendus et livrables :

En plus du rapport scientifique pour la DRESS incluant des recommandations, nous prévoyons de mener à bien des publications scientifiques et de valorisation du projet afin d'assurer la diffusion des résultats du projet. Plus précisément, nous proposons :

- 2 articles dans des revues françaises et internationales à comité de lecture (telles que : *Revue Française des Affaires Sociales; Gouvernement et Action Publique; Journal of European Social Policy*)
- La publication des résultats du projet dans “Entretiens, notes et analyses” du LIEPP, sur le modèle du projet “Que sait-on du travail?”
(https://www.sciencespo.fr/liepp/fr/content/que-sait-du-travail-un-projet-de-mediation-scientifique.html&sa=D&source=docs&ust=1685441043219708&usq=AOvVaw11cMUTXHxh3rk5A_x1tSS7)
- 1 Policy Brief à destination du grand public et des professionnels des politiques publiques

Déroulement du projet :

	Chercheur-se-s impliqué-es						Programme scientifique							
	A	B	C	D	E	G	Année 1				Année 2			
Tâches							3	6	9	12	15	18	21	24
t1														
t2														
t2.1														
t2.2														
t2.3														
t2.4														
Organisation et valorisation														
Réunions														
Article 1														
Article 2														
Article 3														
Workshop recherche														
Workshop expertise														

A : Anne-Laure Beaussier ;
B : Lydie Cabane ;
C : Tom Chevalier ;
D : Benoit Giry ;
E : Bruno Palier ;
G : Chercheur.se recruté.e sur le projet.

t1. Cartographie des instruments de politiques publiques.
t2. Études de cas.
 • t2.1. France
 • t2.2. Pays-Bas
 • t2.3. Angleterre
 • t2.4. Espagne

Références :

Abou-Chadi, T. & Hix, S. (2021) 'Brahmin Left versus Merchant Right? Education, class, multiparty competition, and redistribution in Western Europe', *British Journal of Sociology* 72(1): 79–92.

Aguilera, T., & Chevalier, T. (2021). Les méthodes mixtes pour la science politique. *Revue française de science politique*, 71(3), 365-389.

Aleksandrova, Balasko, S., Kaltenborn, M., Malerba, D., et al. (2021). *World Risk Report 2021 Focus: Social Protection*. Bündnis Entwicklung Hilft: Bochum, Germany.

Ansell, B. W., & Lindvall, J. (2020). *Inward conquest: The political origins of modern public services*. Cambridge University Press.

Bandopadhyay, S.. *All Is Well: Catastrophe and the Making of the Normal State*. Oxford, New York: OUP, 2022.

Bailey, D. (2015) *The Environmental Paradox of the Welfare State: The Dynamics of Sustainability*. *New political economy*. 20 (6), 793–811.

Bonoli, G. (2005) 'The politics of the new social policies: providing coverage against new social risks in mature welfare states', *Policy & politics* 33(3): 431–449.

Cabane, L. (2023). *The Government of Disasters. State formation and disaster management in South Africa*. Palgrave (forthcoming)

Caisse des Dépôts (2023), "Les Pays-Bas face au risque de Submersion", CD Idées 6 mars 2023,

Castel, R. (1995) *Les Métamorphoses de la question sociale: Une chronique du salariat*, Paris: Fayard.

Cecchini, S. (2014). *Social protection, poverty and inequality: a comparative perspective*. *Journal of Southeast Asian Economies (JSEAE)*, 31(1), 18-39.

Chancel, L. (2022). *Insoutenables inégalités-Pour une justice sociale et environnementale*. Les petits matins.

Chevalier, T. (2018) *La jeunesse dans tous ses États*, Paris: PUF.

[UK] Committee on Climate Change (2018), "managing the coast in a changing climate"

Collier, S., & Lakoff A. *The Government of Emergency: Vital Systems, Expertise, and the Politics of Security*. Princeton University Press, 2021.

Duit, A., Feindt, P., & Meadowcroft, J. (2016). 'Greening Leviathan: the rise of the environmental state?', *Environmental Politics*, 25/1: 1–23. Routledge.

Eckstein, D., Künzel, V., Schäfer, L., & Wings, M. (2019). *Global climate risk index 2020*. Bonn: Germanwatch.

Elliott, Rebecca. *Underwater: Loss, Flood Insurance, and the Moral Economy of Climate Change in the United States*. Columbia University Press, 2021.

EMDAT (2023), "Cred-Crunch 2022, Disaster Year in Review 2022", UC Louvain

Eriksen, S., Schipper, E., Scoville-Simonds, M., Vincent, K et al. (2021). Adaptation interventions and their effect on vulnerability in developing countries: Help, hindrance or irrelevance?. *World Development*, 141, 105383.

Esping-Andersen, G. (1990) *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Princeton: Princeton University Press.

EPRS (European Parliamentary Research Service) (2022), "Toward Climate Neutrality", Briefing paper, July 2022

Flora, P. (ed.) (1986) *Growth to Limits: Germany, United Kingdom, Ireland, Italy*, Walter de Gruyter.

García, P., Buendía, L. and Carpintero, Ó. (2022), Welfare regimes as enablers of just energy transitions: Revisiting and testing the hypothesis of synergy for Europe. *Ecological Economics*, 197, 107434.

Gerring, J. (2006). *Case study research: Principles and practices*. Cambridge university press.

GIEC (2022) "Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability". Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change

Giry, B. 2023 (à paraître). *Sociologie des catastrophes*. Paris : La découverte.

Gough, I. (2016). 'Welfare states and environmental states: a comparative analysis', *Environmental Politics*, 25/1: 24–47. Routledge.

Gough, I. (2021). From welfare states to planetary well-being. In *The Oxford Handbook of the Welfare State*.

Hassel, A., & Palier, B. (Eds.). (2021). *Growth and welfare in advanced capitalist economies: How have growth regimes evolved?*. Oxford University Press.

Hamlington, B., Frederikse, T., Thompson, P., Willis, et al. (2021). Past, Present, and Future Pacific Sea-Level Change. *Earth's Future*, 9(4).

Hirvilammi, T., Häikiö L., Johansson K., Koch M. et al. (2023). 'Social Policy in a Climate Emergency Context: Towards an Ecosocial Research Agenda'. *Journal of Social Policy*, 12 January 2023, 1–23.

Hudson, P., Botzen, W & Aerts, J. (2019). Flood insurance arrangements in the European Union for future flood risk under climate and socioeconomic change. *Global environmental change*, 58, 101966.

Johansson, H., Khan, J., & Hildingsson, R. (2016). Climate change and the welfare state: Do we see a new generation of social risks emerging?. In *Sustainability and the political economy of welfare* (pp. 94-108). Routledge.

- Karim, A., & Noy, I. (2016). Poverty and natural disasters—a qualitative survey of the empirical literature. *The Singapore Economic Review*, 61(01), 1640001.
- Koch, M. (2022), 'Social policy without growth: Moving towards sustainable welfare states', *Social Policy and Society*, 21(3), 447–459.
- Koch, M. and Fritz, M. (2014), 'Building the ecosocial state: Do welfare regimes matter? *Journal of Social Policy*, 43(4), 679–703
- Kuriakose, A, Heltberg, R., Wiseman, W., Costella, et al. (2013). Climate-responsive social protection. *Development Policy Review*, 31, o19-o34.
- Landis Dauber, M. *The Sympathetic State: Disaster Relief and the Origins of the American Welfare State*. Chicago: University of Chicago Press, 2012.
- Laurent, É. (2021). Construire une protection sociale écologique: le cas de la France face aux canicules. OFCE.
- Laurent, É. (2011). *Social-écologie*. Paris: Flammarion.
- Laurent, É., & Pochet, P. (2015). Towards a social-ecological transition. *Solidarity in the age of environmental challenge*. ETUI.
- Mahoney, J., & Rueschemeyer, D. (Eds.). (2003). *Comparative historical analysis in the social sciences*. Cambridge University Press.
- Meadowcroft, J. (2005). "From welfare state to ecostate" in Barry, J., & Eckersley, R. (Eds.). (2005). *The state and the global ecological crisis*. MIT Press, pp.3-23
- Ministerio para la Transición Ecológica (2021) « Impactos y riesgos derivados del cambio climático en España », Gobierno de España.
- Morel, N., Palier, B. and Palme, J. (eds) (2012) *Towards a Social Investment Welfare State?: Ideas, Policies and Challenges*, Bristol: The Policy Press.
- Morgan, K. J. (2006) *Working Mothers And the Welfare State: Religion And the Politics of Work-family Policies in Western Europe And the United States*, Stanford: Stanford University Press.
- OECD (2021) *Enhancing financial protection against catastrophe risks: the role of catastrophe risk insurance programs*. OECD
- Palier, B. (2005) *Gouverner la sécurité sociale : Les réformes du système français de protection sociale depuis 1945*, Paris: Presses Universitaires de France.
- Palier, B. (2018). Comment retracer les mécanismes causaux? Les différents usages du process tracing. *Revue française de science politique*, 68(6), 967-990.
- Pelling, M., & Dill, K. (2008). Disaster politics: from social control to human security. *Environment, Politics and Development Working Paper Series*, 1-24.
- Pierson, P. (2000). Increasing returns, path dependence, and the study of politics. *American political science review*, 94(2), 251-267.
- Piketty, T. (2019) *Capital et idéologie*, Paris: Seuil.

Rana, I. A., Khaled, S., Jamshed, A., & Nawaz, A. (2022). Social protection in disaster risk reduction and climate change adaptation: A bibliometric and thematic review. *Journal of Integrative Environmental Sciences*, 19(1), 65-83.

Sénat (2017) Les systèmes d'indemnisation des catastrophes naturelles, LC 282, rapport préparé par la direction de l'initiative parlementaire et des délégations

Sénat (2022) Construire la Sécurité Sociale Écologique du XXI^e siècle, Rapport d'information n. 594, déposé le 30 mars 2022.

Swiss Re (2023), "A perfect Storm, Natural Catastrophe and inflation in 2022"

Tuohy, C. H. (1999). *Accidental logics: The dynamics of change in the health care arena in the United States, Britain, and Canada*. Oxford University Press.

Ulrichs, M., Slater, R., & Costella, C. (2019). Building resilience to climate risks through social protection: from individualised models to systemic transformation. *Disasters*, 43, S368-S387.

Zimmermann, K., & Graziano, P. (2020). 'Mapping Different Worlds of Eco-Welfare States', *Sustainability*, 12/5: 1819.